



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 7/2010

Concerne : construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, en remplacement du collecteur existant, et changement de l'éclairage public au chemin du Vaugueny – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Ce collecteur d'eaux usées en tuyau ciment de 30 cm. de diamètre est ancien et en mauvais état. Il a été construit dans les années 1950. Lors des travaux d'élargissement du chemin du Vaugueny, ainsi que l'aménagement du trottoir, réalisés en 1975 environ, ce tronçon avait été maintenu et recevait déjà les eaux usées de quelques constructions. Seul le collecteur des eaux claires avait alors été construit et placé sous le nouveau trottoir.

En conséquence, il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau collecteur en PVC, bétonné de 30 cm. de diamètre, sa profondeur sera de 2.50 mètres environ, et sa longueur de 210 mètres. Ces travaux seront exécutés conjointement avec la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable.

D'autre part, le Service de l'électricité de la Ville de Lausanne prévoit également la réfection et le renforcement de son réseau de câbles dans la chaussée et le trottoir, ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

Services lausannois

Dans le cadre de ces importants travaux, plusieurs services lausannois devraient intervenir pour effectuer une mise à jour ou le remplacement de leurs conduites, il s'agit :

- de Eau Service ;
- du Service de l'électricité ;
- de Télécom.

Les pourparlers sont en cours, ces différents travaux sont à la charge des services lausannois.

Eclairage public

Il est prévu, dans le cadre du chantier, de profiter de remplacer l'éclairage public. Les candélabres existants (vétustes), seront remplacés par neuf nouvelles pièces, soit nouveaux socles (supports de fixation au sol), nouveaux luminaires avec ampoules économiques (de 120w. à 70w.), y compris raccords électriques, pour un montant de CHF 3'200.- l'unité, ou CHF 28'800.- au total.

2. Planning

Ces travaux débiteront dans le courant du mois de mai prochain et seront probablement terminés dans le courant du mois de septembre 2010.

3. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 300'000.-
Déplacement de conduites existantes	" 20'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	" 4'500.-
Changement de l'éclairage public	" 28'800.-
Honoraires de l'ingénieur civil	" 30'000.-
Honoraires du géomètre	" 5'000.-
Divers et imprévus	" <u>6'700.-</u>
Total TTC	CHF 395'000.- =====

C'est un crédit de CHF 395'000.- (trois cent nonante-cinq mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

Vous trouverez en annexe un plan de situation sur lequel figure le tracé du collecteur projeté.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 7 du 15 mars 2010,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 395'000.- (trois cent nonante-cinq mille francs) pour la construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, en remplacement du collecteur existant, ainsi que pour le changement de l'éclairage public au chemin du Vaugueny;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 15 mars 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexe : un plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Claude Sheppard